

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris, le 15 novembre 2013

Armateurs de France demande la mise en œuvre rapide du rapport LEROY

Le Député Arnaud LEROY, auquel le Premier ministre avait confié une mission sur la compétitivité des entreprises de services et de transport maritimes, a remis son rapport le 12 novembre 2013. Armateurs de France salue la qualité et l'ambition de ce document, qui a été élaboré en étroite collaboration avec la profession et l'ensemble des partenaires sociaux.

Au terme d'une mission de 6 mois, le rapport souligne les atouts des entreprises maritimes françaises, qui ont misé depuis longtemps sur la qualité sociale et environnementale et s'inscrivent dans des démarches industrielles de long terme. Présente sur une grande diversité de métiers et forte d'une centaine d'entreprises et de 22 000 emplois directs, l'industrie armatoriale française reste solide mais sort fragilisée d'une crise sans précédent par son ampleur et sa durée.

Constatant que le transport maritime est parmi les activités les plus exposées à la concurrence internationale, la mission juge que les outils mis en œuvre par la France pour soutenir l'industrie et l'emploi maritimes sont aujourd'hui insuffisants et propose de les moderniser, en s'inspirant des principaux exemples européens. Elle formalise 26 propositions afin de développer le pavillon et l'emploi français, et de redonner aux acteurs maritimes la possibilité de lutter à armes égales avec leurs concurrents européens.

Pour Raymond VIDIL, président d'Armateurs de France, « Le rapport confirme le diagnostic dressé par Armateurs de France depuis bientôt deux ans. Il dessine une politique globale et volontariste en faveur de la compétitivité de nos entreprises et de l'emploi. »

Dans l'immédiat et afin de créer une dynamique positive, le rapport préconise 3 mesures d'urgence pour consolider le pavillon français : étendre le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) aux entreprises de transport maritime, réformer la loi du 31 décembre 1992 relative à la sécurité des approvisionnements énergétiques de la France, autoriser l'embarquement d'équipes de protection privée à bord des navires battant pavillon français.

« La mise en œuvre ou non de ces propositions, à l'occasion du prochain comité interministériel de la mer, sera un test de la volonté du Gouvernement d'agir et de porter une véritable politique maritime. Le temps des rapports et des missions est fini, c'est maintenant le temps de l'action. Nous attendons maintenant des mesures concrètes » a t'il ajouté.

Contact presse :

Pasquine ALBERTINI

01.53.89.52.42

p-albertini@armateursdefrance.org